

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 janvier 2026

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Clessé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD.

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Mickaël AIGUILLON - Dominique LIAULT - Carine BLANCHARD - Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN - Jacques PEROCHON - Myriam GERMAIN - Sébastien QUINAULT

Absents Excusés : Sébastien PLAUD - Yannick BOIZUMEAU - Danielle GUIGNARD

Secrétaire : Sébastien QUINAULT

ORDRE DU JOUR

- Approbation PV séance du 17 décembre 2025
- Avenant convention de gestions service APS moncoutantais
- Retour bâtiments enfance aux communes – modalités de restitution
 - Approbation rapport CLECT
 - Révision libre des AC
- Numérotation adresse Route de Moncoutant
 - Vente bien du Quarteron
 - Adhésion CRER
- Compte-rendu des commissions
 - Questions diverses

APPROBATION PV SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité

RETOUR BÂTIMENT ENFANCE AUX COMMUNES

Pour rappel, une 1^e délibération concernant le retour des bâtiments enfance aux communes a été prise par le conseil municipal lors de sa séance du 28 août 2025 en concordance avec la délibération de l'Agglo2B. La préfecture a souhaité une nouvelle délibération détaillant les modalités de restitution de ces bâtiments dans une convention. Le contenu de cette convention a provoqué un questionnement qui portait essentiellement sur le montant des attributions de compensation (AC) se rapportant au périscolaire, jugé insuffisant au regard des modalités de retour.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec Franck DUFAURET (DGS Agglo2B) et Nicole COTILLON (vice-présidente Agglo2B) pour trouver des solutions. Il a été acté que le montant des AC sera revu lors d'une future CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Mme le Maire est chargée d'évaluer le juste montant des charges transférées qui correspondra à la moyenne des couts réels des 3 dernières années.

En conséquence, le conseil municipal décide :

- de valider les modalités de gestion des bâtiments utilisés pour la compétence enfance prévues par la convention annexée,
- de modifier la délibération initiale du conseil municipal du 28 aout 2025.

AVENANT CONVENTION DE GESTION APS

Lors de sa réunion du 23 septembre 2025, le conseil communautaire a adopté les nouvelles modalités de mutualisation avec le groupement des communes du moncoutantais portées par un avenant à la convention de gestion. Les objectifs de cet avenant sont de :

- Réunir Accueil Périscolaire et de vacances dans une même modalité de gestion
- Conforter la coordination et les mutualisations à l'échelon du Moncoutantais
- Pérenniser et stabiliser le personnel

En concordance avec le conseil communautaire, le conseil municipal valide l'avenant à la convention de gestion 2024-2027 du service accueil périscolaire entre l'Agglo2B et le groupement de communes du moncoutantais.

APPROBATION RAPPORT DE LA CLECT

Mme le Maire présente le rapport de la CLECT du 29 octobre 2025 dans lequel Fabian MEYNAND, du cabinet Partenaires Finances Locales, présente le rapport d'étude portant sur l'évolution de la fiscalité locale sur le territoire de la CA2B. Le conseil prend acte des conclusions du rapport de la CLECT.

REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Mme le Maire présente le tableau récapitulatif de la révision libre de l'AC relative à la prise en charge des coûts du service « Autorisation du Droit des Sols », la participation financière des communes pour le PLUI et la restitution des bâtiments affectés à la compétence enfance.

Le conseil décide d'approuver la révision des attributions de compensation telle que présentées et répertoriées dans le tableau ci-annexé, avec une réserve sur le montant des transferts de charge de 2 094.27 € sur la partie enfance de Clessé, montant jugé insuffisant au vu des modalités de gestion dans le cadre du retour des bâtiments enfance aux communes. Ce montant devra être réévalué lors d'une future CLECT (cf paragraphe « Retour bâtiment enfance aux communes »).

NUMEROTATION ADRESSE ROUTE DE MONCOUTANT

Dans le cadre de la vente du logement du 8 route de Moncoutant, le propriétaire actuel souhaite séparer le garage du logement. Une adresse est donc nécessaire pour le garage. Il est proposé de :

- Laisser le numéro 8 à la maison
- Attribuer le numéro 6 bis au garage qui est situé entre le 6 et le 8.

Le conseil valide cette proposition.

VENTE DU BIEN DU QUARTERON

Vu les délibérations du Conseil Municipal

- du 27 novembre 2025 incorporant dans le domaine communal un bien présumé sans maître, au lieu-dit Le Quarteron,
- du 17 décembre 2025 décidant de la vente de celui-ci de gré à gré

Considérant la proposition d'achat de Mme Morin-Chartier de ce même bien au prix 35 000 €,

Le conseil accepte l'offre d'achat de Mme Morin-Chartier au prix de 35 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

ADHESION CRER

Le conseil valide la reconduction de l'adhésion annuelle au Centre Régional des Energies Renouvelables pour la somme de 450 €.

BATIMENTS

- MAM : Le devis de la société ABL pour un changement des menuiseries extérieures de la maison des assistantes maternelles est accepté pour un montant 12 808,80 € TTC. Une demande de subvention a été déposée auprès de la CAF. Le financement pourrait couvrir jusqu'à 80 % des dépenses, dans la limite de 10 000 €.
- À la suite des quelques problèmes de chauffage, à l'Espace Carmin, rencontrés lors de la période de grand froid aux environs du 1^{er} janvier, les sociétés FBM et HARGASSNER vont venir sur site pour modifier les paramètres de la chaudière et étudier les possibilités d'amélioration.
- Les travaux concernant la gouttière de l'école et la toiture de l'église seront réalisés début mars par la société HUGEL.

COMMUNICATION

Les bulletins municipaux sont partis à l'impression et seront distribués la semaine prochaine.

LOTISSEMENT

Les panneaux du lotissement Violine proposant les parcelles à vendre seront à nouveau installés aux endroits prévus à cet effet.

Une réunion est prévue avec les propriétaires/locataires du lotissement le 10 février à 18h30 pour informer sur l'avancement du projet.

VOIRIE

- Le devis de Jean PEROCHON pour le curage du fossé le long de la parcelle des terrains de boule en bois est accepté pour la somme de 912 € TTC.
- Une réflexion est en cours sur le matériel à utiliser pour broyer les accotements. La possibilité d'utiliser une tondeuse sous clôture est évoquée. Un essai serait judicieux, la réflexion se poursuit.

ASSOCIATIONS

Une nouvelle association est créée à Clessé : « PALET CLESSEEN ». Le siège social est situé au 4 la Ménardière avec pour objet « La pratique du palet sous toutes ses formes ». L'entraînement hebdomadaire aura lieu le jeudi en soirée à la salle de sports de septembre à mi-mars.

POURTOUR ESPACE CARMIN

Le cheminement descendant le long de l'Espace Carmin pour rejoindre la chaufferie est resté en l'état depuis les travaux. Des devis seront demandés pour réaliser un escalier. L'ancien espace grillagé des citernes gaz est inutilisé. La possibilité d'y mettre des poules est étudiée.

TRAVAUX SEVT

Une réunion avec M. GUERIN de SEVT et M. BERNARDEAU du département est programmée le 4 février pour discuter des futurs travaux sur le réseau d'eau potable à la Barre et entre Rimbert et Roche-Gabard.

DECI

Mme Carine BLANCHARD se retire et ne participe ni au débat ni au vote.

Le devis des VIDANGES BLANCHOISES pour le terrassement des 3 futures citernes incendie est accepté pour le montant de 9 512 € HT.

PLAN D'EAU

La commission se réunira le 23 février à 20h30 pour établir le règlement 2026.

CANTINE

Mme Nadia BLANCHARD restitue au conseil la synthèse des réponses à l'enquête cantine envoyée aux parents et enfants utilisant ce service. Sur 80 enfants interrogés, 35 ont répondu, ce qui représente 25 familles. En résumé, le retour est plutôt positif. Pour les enfants, le bruit peut parfois être gênant. Des petites querelles sont également évoquées sans révéler des situations préoccupantes. Certains parents souhaitent plus de communication. Les élus et les agents vont réfléchir aux ajustements possibles pour améliorer le service.

APE

Mme Nadia BLANCHARD procède au compte-rendu de la réunion du 22 janvier entre l'APE, la municipalité et les enseignantes. L'APE se satisfait des actions menées au cours de l'année scolaire. La municipalité prend note des demandes de travaux à l'école (eau chaude dans la salle des enseignantes et isolation phonique de la classe maternelle). Il est rappelé à cette occasion que tous les travaux bâtimentaires sont à la charge exclusive de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Le planning de tenue du bureau de vote pour les élections du 15 mars sera établi après un sondage auprès des conseillers.
- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 5 mars, le budget y sera voté.
- La commission communale des impôts directs (CCID) se réunira le 19 février à 10h.

PROCHAIN CM

Jeudi 05 mars 2026

Signatures

Le Maire : Mme Christine SOULARD	Le Secrétaire de Séance : M Sébastien QUINAULT
----------------------------------	--